



Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

BISF / *Bürgerinitiative Südbadischer Flughafenanrainer e.V.
gegen den Fluglärm des Flughafens Basel-Mulhouse*

Le 12 février 2016

Aux Membres du Conseil d'Administration
de l'aéroport de Bâle-Mulhouse
Mme Barbara Horlacher, Service Env.
Mme Patricia Schillinger, Sénatrice
Mme Catherine Troendle, Sénatrice
Mr Pascal Lelarge, Préfet du Ht-Rhin
Mr Jean-Luc Reitzer, Député,
Mr Alain Girny, AC3F
Mr Zoellé, Maire de Saint-Louis
Mr Gaston Latscha, Maire de Héisingue
Mr Thomas Zeller, Maire de Hégenheim
Mr Jean-Paul Meyer, Maire de Blotzheim
Mr Jacques GINTHER, Maire de Bartenheim
Mr Frédéric Duvinage, Eurodistrict

EuroAirport – Position des associations de riverains ADRA et BISF

Mesdames, Messieurs,

Lors d'une conférence de presse du 27 janvier, les trois associations des riverains suisses de l'aéroport de Bâle-Mulhouse ont présentés sept revendications (pièce jointe) pour diminuer l'impact des nuisances sonores du trafic aérien au-dessus de la population helvétique.

La plupart de ces mesures tendent à reporter le bruit au Nord sur les riverains en territoire français et allemand.

Nous vous présentons les positions communes des associations françaises et allemandes (ADRA et BISF), qui ont toujours pour but de réduire les nuisances du trafic aérien de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse à un niveau acceptable pour tous les riverains.

L'ADRA et le BISF rappellent ci-après les points de la Charte Trinationale de 2006 (pièce joint), qui nécessite un consensus au niveau trinational :

- 1) Le respect du repos nocturne aux heures sensibles d'endormissement et de réveil, soit entre 22 h et 7 h,
- 2) La limitation des mouvements à 100000/an,
- 3) La suppression des boucles ELBEG de 270° au décollage et de la boucle de 270° à l'atterrissage.

Pour la mise en place de ces points essentiels, nous considérons comme indispensables des mesures d'accompagnement qui, appliquées progressivement contribuent à une amélioration et mènent au but sur le long terme.

En 1:

- Mettre en place un plan de réduction ambitieux et durable des nuisances aériennes aux heures nocturnes (la tranche horaire est à définir, la durée doit être d'au moins 8 heures),
- Interdiction des vols pendant au moins 7 heures,
- Mise en place d'un repos nocturne renforcé les week-ends et les jours fériés (soit augmenter la durée, ou limiter les mouvements, ou écarter les avions dont la marge cumulée est inférieure à 13EPNdb),
- Réduire de façon conséquente les valeurs Leq par tranche horaire
- Autoriser uniquement les avions avec une marge > 10EPNdb de 6 à 23h, ou > 13EPNdb entre 23h et 6h,
- Supprimer les dérogations, excepté pour raison de sécurité et pour les vols sanitaires
- Réduction des vols bruyants par l'augmentation de taxes efficaces.

En 2:

- Plafonner les vols de nuit au niveau moyen annuel d'aéroports comparatifs (Bâle-Mulhouse dépasse largement la moyenne).

En 3:

- Envol de la piste 15 vers le Sud à toute heure à partir du seuil de piste
- Les procédures ELBEG et LUMEL doivent évoluer vers des procédures moins bruyantes
- De nouvelles procédures moins bruyantes sont à proposer par les autorités compétentes,
- Imposer des procédures d'envol moins bruyantes.

Par nos propositions pragmatiques nous voudrions inciter les instances compétentes à mettre en œuvre des procédures qui permettent de réduire les nuisances sans remettre en cause la sécurité.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations

ADRA
Bruno Wollenschneider
Président

BISF
Jürgen Fingerle
Vorsitzender

Copie à:
ACNUSA
Alsace Nature, Section de Sierentz, Mr Vincent Egmann
Hegenheim Qualité de Vie, Mr Michel Heinemann